



FICHE DE RESERVATION SALLE DES FETES

Identité du demandeur :N° de téléphone :

Adresse :

Date de réservation : Plages horaires : De..... à

Nature de la réservation :

Mail (recommandé).....

A remettre entre une semaine et 15 jours avant la date de réservation

<input type="radio"/> Chèques de caution 160 et 500 euros	> Le demandeur doit être identique au titulaire de l'assurance. C'est la seule et unique personne responsable de la location vis-à-vis de la Mairie.
<input type="radio"/> Chèque de règlement - à l'ordre du <i>Trésor public</i> 140 euros pour 1 jour / 255 euros pour 2 jours	
<input type="radio"/> Attestation d'assurance en responsabilité civile	

L'attestation d'assurance doit préciser qu'elle couvre les locations de salle à titre privé.

MATÉRIEL

Nombres de personnes :

Nombre de tables : Nombre de chaises :

Caractéristiques de la salle > 95 personnes

Dimensions de la salle : 11,60 m x 8 m, hauteur 4 m

17 tables de 1,83 m x 0,76 m

124 chaises

CONSIGNES

- Remise des clés : Par le responsable de la mairie, à l'occasion de l'état des lieux
- État des lieux : Prendre contact avec le responsable pour un état des lieux avant et après l'utilisation (voir ses coordonnées sur le règlement intérieur d'utilisation)
- Règlement intérieur : Remis lors de la réservation, les utilisateurs sont invités à le respecter

En cas d'urgence vitale, un défibrillateur est à disposition à droite du commerce « Le Relais de Bouée » sous le porche

A Bouée, le
Signature

Commune de Bouée
2 route du Syl - 44260 BOUEE
Tél. : 02 40 56 12 18